



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2006

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le comité Directeur prend acte des indicateurs techniques et financiers du service :

Ramassage sélectif des déchets ménagers en porte à porte :

Marché rendu exécutoire le 05.10.05, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITA SA ayant son siège à Strasbourg, pour un montant TTC annuel de 658 430,78 euros. Ce contrat a été signé pour 4 ans avec possibilité d'une année reconductible.

Ramassage du verre en apport volontaire :

Contrat de services, prenant effet au 1^{er} janvier 2002, avec la société RECYCAL de Ribeauvillé (68).

Ramassage des déchets verts en plates formes :

Contrat signé avec le prestataire de service SUNDGAU COMPOST de Hirsingue (68).

I/ INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usagés concernés (communes membres)

ALTENACH	344	GOMMERSDORF	375
AMMERTZWILLER	314	GUEVENATTEN	144
BALLERSDORF	719	HAGENBACH	593
BALSCHWILLER	762	HECKEN	402
BELLEMAGNY	177	MAGNY	187
BERNWILLER	599	MANSPACH	499
BRECHAUMONT	345	MONTREUX JEUNE	274
BRETTEN	105	MONTREUX VIEUX	769
BUETHWILLER	224	RETZWILLER	583
CHAVANNES SUR L'ETANG	436	ROMAGNY	186
DANNEMARIE	1988	SAINT COSME	66
DIEFMATTEN	251	STERNENBERG	130
EGLINGEN	247	TRAUBACH LE BAS	393
ELBACH	276	TRAUBACH LE HAUT	448
ETEIMBES	280	VALDIEU LUTRAN	305
FALKWILLER	178	WOLFERSDORF	351
GILDWILLER	278		

Soit au total **13 228 habitants.**

2. Fréquence et type de collectes

Type de déchets	Fréquence des collectes
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire
Bouteilles plastiques	Hebdomadaire
Papiers/cartons	Hebdomadaire
Métaux	Mensuelle
Objets encombrants	Trimestrielle
Réfrigérateurs/congélateurs	Trimestrielle
Batteries	Annuelle
Déchets toxiques	4 fois par an
Piles	Apport volontaire
Verre	Apport volontaire
Déchets verts	Apport volontaire

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu avec SITA comprend la collecte, le transport et le traitement des déchets (sauf les ordures ménagères, juste collecte et transport). L'entreprise s'engage à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les ordures ménagères non triées (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au centre d'incinération de Bourogne (90).

Au 1er janvier 2006, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco Emballages, dit "barème D". Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	USINOR PACKAGING Paris la Défense (92)
Aluminium	FAR-AFFIMET Compeigne (60)
Papier/carton	ELA : REVIPAC/MATUSSIÈRE ET FOREST Raon l'Etape (88) EMR : REVIPAC/SODAREC Kaysersberg Packaging (68)
Plastique	PVC, PET, PEHD : VALORPLAST
Verre	BSN Gironcourt sur Vraine

4. Récapitulatif des tonnages au cours de l'exercice

Un récapitulatif des résultats des collectes est annexé au présent rapport, ainsi que le dossier de présentation de la pesée embarquée.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

1. Base du marché SITAL

Prestation de service par marché négocié pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

Titulaire du marché : société SITA SA, pour un montant HT de 624 105 euros soit un TTC de 658 430,78 euros, toutes prestations comprises (ramassage, transport et élimination des déchets). Le traitement des ordures ménagères ne figure pas dans le marché. SITA a également obtenu le marché pour la maintenance et le renouvellement de bacs pour un montant annuel de 31 090€ TTC.

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté, avec un coût global pour le transport, la collecte et le traitement.

Type de collecte	Tonnage	Prix unitaire	Montant HT
Déchets ménagers hors sélectifs			
- Collecte, transport	1450	138,00	200 100,00
Bouteilles plastiques			
- Collecte, transport et traitement	161	804,00	129 444,00
Papiers/cartons			
- Collecte, transport et traitement	1036	157,00	162 652,00
Métaux			
- Collecte, transport et traitement	330	158,00	52 140,00
Encombrants			
- Collecte, transport et traitement	336	224,00	75 264,00
Appareils de réfrigérations			
- collecte transport et traitement	275 unités	12,00	3 300,00
Batteries	500 unités	2,41	1 205,00
TOTAUX			624 105,00

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

2. Base du marché SUNDGAU COMPOST

Prestation de services par marché pour la collecte sur plates formes, le transport et le traitement des déchets verts.

Titulaire du marché : société SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel TTC de 72 584€ (marché conclu pour 4 ans). Le coût facturé est de 43€ HT la tonne.

3. Base du marché TREDI

Prestation de services par marché d'une durée de 4 ans. Ce marché est conclu pour la collecte, le transport et le traitement des déchets toxiques des ménages. Montant annuel du marché : 14 639,05€ HT soit une facturation à la tonne à 1 517€ HT la tonne.

4. Base du marché RECYCAL

Prestation de services par marché pour la collecte, le transport et le traitement du verre.
Titulaire du marché : société RECYCAL, pour un montant HT de 37,20€.

5. Convention avec le SM4

Convention avec le syndicat mixte du secteur 4 pour le traitement des ordures ménagères. La tonne est facturée 77€ TTC après déduction d'une aide du conseil Général du Haut Rhin de 23€ la tonne.

6. Dépenses et recettes

PM : depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation s'établit sur la base de 0,73 euros par levée de bac, 0,36 euros par kilo enlevé, ainsi qu'une part fixe de 16,50 euros par semestre.

FONCTIONNEMENT :

OBJET	DEPENSES	RECETTES
Dépenses SITA	689 191,00	
Traitement Bourogne	107 539,00	
Dépenses SUNDGAU COMPOST	83 100,00	
Dépenses RECYCAL	31 214,00	
Dépenses Déchets toxiques	8 295,00	
Divers	69 483,00	
Redevance des usagers		775 743,00
Soutiens Eco Emballages		163 324,00
Recettes diverses		5 455,00
Excédent antérieur 2005		32 050,00
TOTAL	988 822,00	976 572,00

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Construction plates formes déchets verts	9 452,00	
Subventions		10 718,00
Dotation fonds divers		26 317,00
TOTAL	9 452,00	37 035,00

Dannemarie, le

Le Président,

Patrick FISCHER